



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 04 Mars 2009

Date de la convocation 28 Janvier 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes NEBIAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, Mme. FLOUROU Jocelyne, Mme BARRE Berthe CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, FONTES : M. BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean Jacques PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mme VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain Mme HUBERT Myriam à Mme GOMIS Sylvie M. SAEZ Gérard à M. DUPONT Laurent M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier</p>		

Objet : Création d'un budget annexe « ZA la Salamane »

M. LIEB informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation des études et travaux relatifs à la création d'un site qui pourrait se dénommer « ZA la Salamane » il est proposé au conseil de créer un budget annexe afin de retracer l'ensemble de ces opérations. Ce budget sera régi par la comptabilité M14 et assujéti à la TVA.

LA création de ce budget est proposée au vote du Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. LIEB et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

APPROUVE la création d'un budget annexe « ZA la Salamane ».

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA